



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/GE.1/2003/9
1^{er} septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts du charbon dans le développement durable
Sixième session, 17-18 novembre (matin) 2003

**RENFORCER LES CAPACITÉS DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR
ET D'APPLICATION DES TECHNOLOGIES NON POLLUANTES DE
COMBUSTION DU CHARBON EN ASIE CENTRALE**

(Document établi par le secrétariat)

I. INTRODUCTION

1. Le présent document donne un aperçu général de la proposition de projet présentée par la CEE en vue d'un financement par la quatrième tranche du Compte pour le développement (ONU) pour l'exercice biennal 2004-2005.

2. Les projets de la quatrième tranche seront principalement axés sur le renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire, par le biais de partenariats, de la gestion du savoir et du recours aux technologies de l'information et des communications. Au total, 23 projets ont été soumis pour examen et approbation dans le cadre du processus intergouvernemental. On trouvera des précisions complémentaires sur le Compte pour le développement et les propositions de projet à l'adresse suivante:
<http://www.un.org/esa/devaccount>.

3. La proposition de projet a été préparée conjointement par la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement des entreprises et la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE. Les deux divisions collaboreront pour une mise en œuvre conjointe du projet.

II. CONTEXTE

4. La coopération régionale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique a abouti à des résultats positifs dans la région de la CEE, notamment dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, à laquelle ont adhéré 49 Parties contractantes d'une région qui compte 55 pays.

5. Toutefois, des efforts restent à faire pour aider les nouvelles Parties contractantes à mettre en œuvre la Convention et donner à davantage de pays la possibilité de ratifier et de mettre en œuvre la Convention et les protocoles qui s'y rapportent. Les pays d'Asie centrale ne sont pas tous Parties à la Convention. Le Kazakhstan et le Kirghizistan ont tous deux ratifié la Convention en 2000, mais n'ont encore adhéré à aucun protocole. Plusieurs pays ont également ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, et sont en train de mettre au point les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de ces textes.

6. Du fait de sa position, entre l'Europe et l'Asie orientale, l'Asie centrale est une région importante du point de vue du transport sur une longue distance de la pollution atmosphérique. Il est important de mettre en place et de maintenir un processus intergouvernemental de coopération sur les problèmes de pollution atmosphérique dans la sous-région.

7. Ce projet implique un réexamen technique, stratégique, juridique, économique et institutionnel de la gestion de la qualité de l'air en Asie centrale, le renforcement des capacités sous-régionales dans le domaine de la gestion de la qualité de l'air et le développement des systèmes de surveillance de l'air en Asie centrale, qui devraient faire le lien avec les systèmes d'Europe et d'Asie. L'objectif est de faciliter la constitution de réseau et la diffusion d'informations au niveau sous-régional par un système d'Internet/Intranet, ainsi que de promouvoir l'introduction de méthodes bon marché à amortissement rapide permettant une utilisation plus rationnelle de l'énergie et des techniques de combustion de combustibles solides pour la production de chaleur et d'électricité qui soient plus satisfaisantes sur le plan écologique. Une assistance sera apportée dans le domaine des politiques d'énergie durable et des réformes de la tarification de l'énergie, comme pour la recherche de financements pour les investissements nécessaires à l'adoption de techniques non polluantes de combustion du charbon.

8. Pour ce qui concerne la mise en œuvre du projet, la CEE sera l'organisation pilote; elle travaillera en collaboration avec le Centre de ressource régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le Centre, qui assure le secrétariat de trois accords internationaux relatifs à la pollution atmosphérique dans la région Asie, aidera à la mise en œuvre du projet, en collaboration avec les États d'Asie centrale.

9. Ce projet associe gestion de la qualité de l'air et application de techniques non polluantes d'utilisation du charbon parce que l'essentiel de l'électricité produite dans la région est d'origine thermique. Les combustibles solides constituent une source d'énergie locale importante et la part du charbon dans la production d'électricité est appelée à s'accroître, car les combustibles solides sont à la fois une source d'énergie relativement peu coûteuse et un élément essentiel d'une combinaison d'énergies équilibrée. Les politiques nationales encouragent l'utilisation du charbon pour la production d'électricité.

10. Trois des cinq pays d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizhistan et l'Ouzbékistan utilisent des combustibles solides, en particulier de la houille et du lignite présentant des teneurs en cendres et en soufre élevées. Le niveau total de la production est actuellement d'environ 80 millions de tonnes (Mt) et il est prévu de le porter à 90 millions de tonnes d'ici à 2005. On compte quelque 40 centrales à charbon en service; elles constituent une source de pollution importante pour l'ensemble de la région, et représentent de ce fait un risque environnemental et sanitaire pour les populations locales.

11. De plus, ces centrales ont des rendements très bas (25 à 28 %) et les systèmes de protection de l'environnement y sont limités ou inexistant. Il est urgent d'en améliorer le rendement thermique et de mettre en place des dispositifs et des pratiques modernes de réduction des émissions. Si le rendement thermique moyen des centrales à charbon de la région était porté du niveau actuel de 25-28 % au niveau moyen en Europe de l'Ouest, qui est de 38 %, ces centrales consommeraient environ 30 Mt de charbon en moins pour la même production d'électricité, ce qui constituerait une amélioration du point de vue de l'environnement.

III. OBJECTIF DU PROJET

12. L'objectif du projet est de renforcer la capacité des institutions de gestion de la qualité de l'air d'Asie centrale à mettre en œuvre la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la CEE ainsi que ses protocoles et de promouvoir la mise en place de techniques non polluantes de combustion du charbon pour la production de chaleur et d'électricité à partir de combustibles solides.

IV. RÉALISATIONS ESCOMPTÉES

13. La mise en œuvre du projet aboutira aux résultats suivants:

a) i) Mise au point d'un cadre conceptuel national en vue de l'application de certains protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; ii) adoption d'un plan national d'exécution devant permettre au pays concerné de s'acquitter des obligations qu'il a contractées au titre de ces protocoles; iii) adoption d'un plan d'action pour l'exécution du cadre conceptuel national et du plan d'application national;

b) Sensibilisation des pays d'Asie centrale à la gestion de la qualité de l'air et à la coopération internationale dans la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière afin d'inciter d'autres pays à adhérer à la Convention et/ou à ses protocoles;

c) Élaboration d'un plan de coopération en matière de contrôle et d'évaluation de la pollution atmosphérique entre, d'une part, l'Asie centrale et, d'autre part, l'Europe et le reste de l'Asie; modernisation et mise à l'essai d'une station de surveillance de la pollution atmosphérique en Asie centrale, qui permettra d'établir un lien entre le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le réseau asiatique de surveillance de l'air;

d) Création d'un réseau sous-régional composé de spécialistes des technologies non polluantes de combustion du charbon et financement des projets d'investissement par le secteur public et le secteur privé des pays participants intéressés d'Asie centrale; création d'un site Web

Internet/Intranet auquel auront accès l'ensemble des membres du réseau sous-régional pour les échanges de données à valeur ajoutée et la diffusion des produits du projet;

e) Réexamen des politiques énergétiques et des réformes de la tarification de l'énergie en vue de promouvoir les technologies non polluantes auprès des autorités nationales et des municipalités, des partenaires du secteur privé et des experts internationaux; évaluation de certaines possibilités d'action et des réformes de la tarification nécessaires pour mener à bien certains projets d'investissement;

f) Renforcement des capacités d'identification et d'élaboration de projets d'investissement propres à favoriser l'application de techniques de combustion du charbon non polluantes bon marché et à amortissement rapide pour la production d'énergie thermique et d'électricité en Asie centrale; meilleure compréhension des modalités de financement des projets, des mécanismes de garantie et des sources d'investissement en vue de réduire les émissions de polluants atmosphériques grâce à l'adoption de mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie et de techniques de combustion du charbon non polluantes figurant parmi les meilleures pratiques.

V. INDICATEURS DE SUCCÈS

14. Les indicateurs de succès proposés pour ce projet sont les suivants:

a) Capacité nationale accrue pour la mise en œuvre de certains protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;

b) Observations des participants aux ateliers de formation concernant les connaissances qu'ils ont acquises;

c) Renforcement de la coopération en matière de contrôle et d'évaluation de la pollution atmosphérique entre, d'une part, l'Asie centrale et, d'autre part, l'Europe et le reste de l'Asie;

d) Fréquence de l'utilisation du système de diffusion de l'information sur le réseau Internet/Intranet, mesurée en nombre de consultations du site Web du projet;

e) Meilleure connaissance des politiques énergétiques et des réformes de la tarification de l'énergie appliquées dans les pays en transition afin de promouvoir des projets d'investissement favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'utilisation de technologies non polluantes de combustion du charbon;

f) Renforcement des capacités des participants de formuler des propositions de projet d'investissement et des plans stratégiques en vue de satisfaire aux critères environnementaux et financiers exigés des institutions financières internationales et des autres sources de financement.

VI. PRINCIPALES ACTIVITÉS

15. Les activités proposées se répartissent en six groupes de tâches principaux:

a) Groupe 1: Plans d'application des protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

En se fondant sur les résultats de la surveillance et des études scientifiques, on élaborera un cadre conceptuel national pour la mise en œuvre de certains protocoles à la Convention pour l'un des pays d'Asie centrale. Les principales conditions à remplir et les mesures législatives à prendre pour satisfaire aux obligations contractées en vertu des protocoles seront définies, et un plan d'application national plus détaillé fondé sur le cadre conceptuel sera mis au point. Dans une troisième étape, ce plan d'application national donnera lieu, de façon plus concrète, à un plan d'action.

b) Groupe 2: Développement de la coopération sous-régionale concernant les problèmes relatifs à la pollution atmosphérique dans le cadre de la coopération régionale prévue par la Convention

Les enseignements tirés du travail accompli au niveau national seront utilisés dans le cadre de campagnes de sensibilisation et pour le renforcement des capacités des autres pays d'Asie centrale. Les résultats des travaux réalisés dans le cadre du Groupe 1 seront présentés et débattus lors d'une série d'ateliers, auxquels seront invités des experts de tous les pays d'Asie centrale. Dans ces ateliers, un objectif important sera d'élaborer d'un commun accord une structure de coopération sous-régionale pour la gestion de la qualité de l'air.

c) Groupe 3: Établir des liens avec les programmes de contrôle et d'évaluation de l'air en Europe et en Asie

L'objectif est d'établir des liens entre les systèmes de contrôle, d'évaluation et de gestion de la qualité de l'air en Europe et en Asie. Une coopération doit s'instaurer à tous les niveaux: effets, recherche scientifique, inventaires des émissions, surveillance, modélisation atmosphérique, options et coûts d'une réduction des émissions, évaluation intégrée et élaboration des politiques. Des réunions seront organisées entre représentants des programmes et institutions travaillant dans ce domaine en Asie et en Europe. Elles permettront d'élaborer un plan pour l'utilisation des résultats des contrôles réalisés en Asie centrale dans le cadre des activités de contrôle en Asie et du système EMEP.

d) Groupe 4: Constitution d'un réseau sous-régional de réduction des émissions d'origine énergétique

Un réseau sous-régional sera constitué entre des institutions nationales et des partenaires internationaux au moyen de communications par Internet/Intranet pour l'échange d'informations à valeur ajoutée sur les problèmes de pollution atmosphérique (Groupe 1 ci-dessus), l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de techniques non polluantes de combustion du charbon, ainsi que sur les modalités et les sources de financement des projets d'investissement pour la production d'énergie thermique et d'électricité. Le réseau sera composé de représentants des ministères nationaux compétents et des experts des secteurs public et privé représentant les

producteurs d'électricité, l'industrie charbonnière, les sociétés de chauffage urbain ainsi que des experts internationaux.

e) Groupe 5: Renforcement des mesures ayant trait à l'énergie durable et aux réformes de la tarification de l'énergie

Grâce à une série d'ateliers et de séminaires, une assistance sera apportée dans les pays participants aux administrations nationales et aux municipalités dans le but de promouvoir les mesures économiques, institutionnelles, réglementaires et énergétiques et la réforme de la tarification de l'énergie nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'application de la Convention (Groupe 1) et d'encourager les investissements dans les techniques non polluantes de combustion du charbon, sur la base des meilleures pratiques utilisées dans la sous-région. Les propositions relatives aux politiques énergétiques et à la réforme de la tarification seront axées sur des projets concrets des institutions publiques et des compagnies privées participant aux ateliers et séminaires.

f) Groupe 6: Promotion du financement des projets d'investissement relatifs à l'utilisation de techniques non polluantes de combustion du charbon

Les sources de financement des projets et les méthodes de travail relatives à l'élaboration de projets d'investissement seront présentées aux membres du réseau sous-régional (Groupe 4 ci-dessus) qui examinera des propositions de projets mises au point par des institutions nationales participantes. Des services d'information et de conseils sur la préparation des projets d'investissement et leurs modalités de financement seront proposés. Les propositions de projets d'investissement élaborées sous forme de plans stratégiques répondant aux conditions convenues du point de vue financier et environnemental seront appuyées auprès des institutions financières internationales, des banques commerciales, des fonds spécialisés et des sociétés de services énergétiques.

VII. BUDGET

16. Le budget prévu est de 680 000 dollars des États-Unis pour la totalité de la mise en œuvre du projet. Il se répartit sommairement comme suit:

	<u>Dollars des États-Unis</u>
Services d'experts	100 000
Groupes spéciaux d'experts	170 000
Voyages	90 000
Services contractuels	120 000
Frais généraux de fonctionnement	20 000
Achat de matériels	90 000
Subventions, bourses et contributions	90 000
Total	680 000

VIII. CONCLUSIONS

17. Il est à noter que le projet a été présélectionné pour un financement par le Compte pour le développement (ONU); l'Assemblée générale des Nations Unies prendra une décision finale à la fin de 2003.

18. Le projet pourra contribuer utilement à l'amélioration de la qualité de l'air en Asie centrale en renforçant les capacités des institutions de gestion de la qualité de l'air de la région de mettre en œuvre la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les protocoles s'y rapportant et en encourageant l'adoption de techniques non polluantes de combustion du charbon pour la production de chaleur et d'électricité.

19. Le projet associe gestion de qualité de l'air et application de techniques non polluantes de combustion du charbon parce que la majorité de l'électricité produite dans la région est d'origine thermique. Les combustibles solides constituent une source d'énergie locale importante et l'utilisation du charbon pour la production d'électricité est appelée à s'accroître, car les combustibles solides sont à la fois une source d'énergie peu coûteuse et un élément essentiel d'une combinaison d'énergies équilibrée. Les politiques nationales encouragent l'utilisation du charbon pour la production d'électricité.

20. Le projet présente en outre l'avantage important de permettre une collaboration accrue entre spécialistes de l'énergie et de l'environnement, aussi bien au sein des Nations Unies qu'entre les ministères compétents des pays d'Asie centrale.
